

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 392

présenté par
Mme de La Raudière

ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« au plus tard six mois avant son terme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à harmoniser les dates de remise des résultats de l'évaluation au Parlement (six mois avant le terme).